

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 22 mars 2022

Date de publication : 28/03/2022	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 15/03/2022	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 14 Votes : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 22 mars 2022, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Marans (17) sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

Pascal DUFORESTEL

Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire

Yveline THIBAUD

Philippe BARRE (en visioconférence)

Au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime

Stéphane VILLAIN (*pouvoir à Jean-Pierre Servant*)

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres

Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de Vendée

Arnaud CHARPENTIER

Au titre des communes des Deux-Sèvres

Catherine TROMAS

Elmano MARTINS (*pouvoir à Séverine Vachon*)

Au titre des communes de Charente-Maritime

Stéphane COUTTIER

Didier TAUPIN

Au titre des EPCI de Charente-Maritime

Gilles BOUTEILLER (en visioconférence)

Anne-Sophie GUICHET (en visioconférence)

Jean-Pierre SERVANT

Convention de partenariat avec l'IFREE :

Accompagnement du centre socio-culturel Niort-Souché dans le cadre du projet

« Eau, jeunes et territoires »



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



Convention de partenariat avec l'IFREE :
Accompagnement du centre socio-culturel Niort-Souché dans le cadre du projet
« Eau, jeunes et territoires »

Contexte

Le Parc a été sollicité par le Centre socioculturel de Niort-Souché pour l'aider à organiser un séjour itinérant (sur terre et sur l'eau) pour les jeunes le long de la Sèvre niortaise en traversant le Marais poitevin.

Ce projet peut s'inscrire dans le dispositif « Eau, Jeunes et Territoires », financé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région Nouvelle-Aquitaine. Il est animé en région Nouvelle-Aquitaine par l'IFREE (Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement) et le GRAINE Poitou-Charentes (Réseau d'éducation à l'environnement du nord de la Nouvelle-Aquitaine) et permet d'accompagner des porteurs de projets éducatifs qui traitent, de près ou de loin, de l'eau.

L'accompagnement du Parc sera formalisé par une convention de partenariat avec l'IFREE, à hauteur de 3 000 € maximum, correspondant au temps passé par l'animateur du Parc.

Tester un nouveau partenariat avec un centre socioculturel permettrait d'expérimenter des coopérations locales avec des publics jeunes hors temps scolaires.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- > d'autoriser le président à signer la convention de partenariat avec l'IFREE ainsi que tous les documents s'y rapportant ;
- > d'inscrire la fiche action correspondante dans le programme 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



Pascal DUFORSTEL